



## Gestion collective des déchets industriels : opération pilote à Carros

**Initié en 2002 par le Club des dirigeants de Carros Le Broc et soutenu par différents partenaires\*, le programme de gestion collective des déchets sur la zone industrielle est opérationnel depuis le début 2004.**

Un programme qui affiche des résultats concluants : l'adhésion au projet de 240 entreprises sur les 420 implantées, une meilleure valorisation des déchets industriels banals et la réduction des coûts de gestion des déchets... Ce succès s'est concrétisé par la signature, le 6 juillet dernier, d'une Convention entre la CCI Nice Côte d'Azur et Côte d'Azur Industrie Plaine Du Var. Une réussite qui est liée notamment à l'investissement humain considérable de la part des animateurs de l'opération sur le terrain, à l'exonération de la taxe liée aux déchets par la Communauté de Communes des Côteaux d'Azur (CCCA) et à la focalisation sur 7 matériaux recyclables (bois, plastique, papier, carton, métaux, verre et déchets fermentescibles). Les étapes à venir sont l'obtention de nouvelles adhésions à l'opération, essentiellement des entreprises de moins de 10 salariés, et la communication locale et nationale engagée par le Club et ses partenaires. René Garacci, Président du Club des Entreprises de Carros, insiste sur le rôle de promoteur-exploitant du Club, la modélisation du système et sa promotion à travers des campagnes de communication et d'information en collaboration avec l'ADEME, la Région et la CCI. Et l'on ne peut que se réjouir de l'émergence d'un projet similaire à Saint Laurent du Var, ainsi que de la démarche de réflexion entamée sur le parc d'activités de Sophia Antipolis. Affaires à suivre...

### Grand groupe et PMI

L'une compte environ 900 personnes et la seconde une trentaine seulement. Et pourtant, leur investissement respectif dans le programme de gestion collective des déchets à Carros est similaire : sensibilisation du personnel et multiplication des matériaux triés, l'échelle est différente mais les résultats incontestés. Selon Stéphane Aubron chargé de la sécurité environnement et du gardiennage chez les laboratoires vétérinaires Virbac, «Le taux de déchets recyclés est passé de 20% en 2003 à 43% en 2004, les coûts de gestion (collecte et traitement) des déchets industriels banals ont été réduits de 10% en une année et devraient atteindre au minimum 13% dans 5 ans ». Plus précisément, pour le papier par exemple, 30% de tonnage supplémentaire a été collecté et traité. Et les économies vont continuer à croître grâce à la dégressivité du coût de collecte et de traitement en fonction de l'augmentation des quantités collectées. Parallèlement, pour Michel Revault dirigeant de l'entreprise LCE, « la mise en place du programme a été grandement facilitée par un personnel déjà fortement sensibilisé au tri sélectif et le bénéfice du programme est avant tout d'ordre environnemental grâce à la diversité des matériaux triés : papier, carton, films plastiques et déchets résiduels ». Ainsi, un impact environnemental s'accompagne nécessairement de l'effort de chacun. Qualitatifs ou quantitatifs, les atouts d'une gestion collective des déchets sont multiples et bien réels.

\* Partenaires de l'opération : ADEME, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Alpes Maritimes, ASLLIC, CCCA et CCI Nice Côte d'Azur.